

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2007

CONCURRENCE AU SERVICE DES CONSOMMATEURS - (n° 351)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 51

présenté par
M. Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 12

Dans l'alinéa 1 de cet article, substituer à la référence :

« 8 »

la référence :

« 38 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.